

SACERDOCE COMMUN DES BAPTISES ET SACERDOCE MINISTERIEL

Fiche destinée à tous

Lire ch I, pages 4 à 7

1) En lisant la lettre, que comprenons-nous du sacerdoce commun conféré à tous par le baptême ?

2) Chacun est prêtre, prophète et roi. Comment s'éclaire chacune de ces missions ?

3) Les prêtres sont donnés aux communautés pour le « service de leurs frères » (Lumen Gentium n° 18). Comment pouvons-nous exprimer ce service ? Quelles sont les missions que le prêtre accomplit près de vous et pour vous ?

4) « Pour que nous soyons constitués comme son Corps qui est l'Eglise » (Lettre, page 7). Comme membres d'un même Corps, comment les baptisés et les ministres sont-ils appelés à le faire croître et à lui donner vigueur et sainteté ? Quels sont les signes de cette unité du Corps ? Et que pourrions-nous mettre en œuvre pour la fortifier ?

« Voilà pourquoi, en vue d'assurer et de faire grandir la communion dans l'Eglise, en particulier en ce qui regarde les ministères divers et complémentaires, les pasteurs doivent avoir la conviction la plus ferme que leur ministère est ordonné au service de tout le Peuple de Dieu (cf. Hé 5, 1) et les fidèles laïcs, à leur tour, doivent reconnaître que le sacerdoce ministériel est absolument nécessaire pour leur vie dans l'Eglise et pour leur participation à la mission » **Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale, Christifideles laïci, n° 22**